



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOC
COMP
BPA

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

du Référentiel de diplôme du
Brevet Professionnel Agricole



option
Ouvrier maraîcher

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel agricole option "Ouvrier maraîcher". Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016).

Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Tous les documents relatifs au BPA "Ouvrier maraîcher" sont en ligne sur le site chlorofil.fr.

SOMMAIRE



1 - Présentation du brevet professionnel agricole	p 5
1.1 - Généralités sur le diplôme du BPA 2024 et positionnement de l'option "Ouvrier maraîcher"	p 5
1.2 - La structure du référentiel de diplôme du BPA 2024 et de son document complémentaire	p 6
1.3 - Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BPA "Ouvrier maraîcher"	p 7
2 - Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	p 8
2.1 - Evaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes	p 8
Compétences, capacités et situation	p 8
Les modalités d'évaluation du BPA "Ouvrier maraîcher"	p 9
Principes de l'évaluation en situation professionnelle	p 10
Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle	p 10
2.2 - Présentation des capacités et cadrage de l'évaluation du BPA "Ouvrier maraîcher"	p 12
Structure du référentiel de compétences du BPA "Ouvrier maraîcher"	p 12
Capacités et transitions écologiques	p 13
Capacités et comportements professionnels : la prise en compte des compétences	p 14
Présentation des capacités et cadrage de leur évaluation	p 14
3 - Champs de compétences et situations professionnelles	p 33
Annexes	p 35
Annexe 1 : Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Ouvrier maraîcher"	p 36
Annexe 2 : Arrêté de création du BPA "Ouvrier maraîcher" du 23 janvier 2024	p 39
Annexe 3 : Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis	p 41

Présentation du Brevet professionnel agricole et de l'option "Ouvrier maraîcher"

1.1 - Généralités sur le diplôme du BPA 2024 et positionnement de l'option "Ouvrier maraîcher"

Le brevet professionnel agricole est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée à un secteur ou une filière professionnelle. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 3 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP)¹. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa finalité est l'insertion professionnelle directe et il s'adresse à un public qui a déjà construit/défini son projet professionnel de salariat, parfois déjà inséré dans la vie sociale et le monde du travail et qui vient chercher un premier niveau de maîtrise et de pratique professionnelle dans le secteur professionnel qui l'intéresse : adultes cherchant un retour à l'emploi, en reconversion professionnelle ou en quête de reconnaissance de qualifications, apprentis au

¹ Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 au cadre national des certifications professionnelles

clair avec leur orientation professionnelle. Sa rénovation a été pensée dans une logique de professionnalisation des candidats, pour leur permettre de développer ou compléter leur éventail de compétences en adéquation avec leur projet d'insertion et les besoins et attentes du marché. Il n'a pas été construit comme un outil de formation pour préparer l'accès au diplôme de niveau supérieur (BP ou Bac pro) dans une logique de parcours de formation.

Un brevet professionnel agricole est une certification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.

Cinq options ont été rénovées en 2022-2023 dans les secteurs et sur des profils où les analyses du travail ont montré des besoins en emplois à un niveau 3 de qualification sur le marché du travail. Les anciennes spécialités ont disparu.

Secteur professionnel	Anciens BPA (2005-2006)	BPA rénovés (2024)
Production	BPA Travaux des productions animales	BPA Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères
Production	BPA Travaux de la vigne et du vin	BPA Ouvrier viticole
Production	BPA Travaux des productions horticoles	BPA Ouvrier maraîcher
Aménagements paysagers	BPA Travaux d'aménagements paysagers	BPA Ouvrier spécialisé en paysage
Forêt	BPA Travaux forestiers	BPA Bûcheron

Positionnement du BPA "Ouvrier maraîcher" : profil d'emploi, niveau d'autonomie, périmètre d'activité et maîtrise associée

Le BPA "Ouvrier maraîcher" atteste d'une qualification professionnelle dans le secteur de l'aménagement paysager.

Le BPA "Ouvrier maraîcher" vise un profil d'emploi d'ouvrier en maraîchage qui réalise les travaux qui permettent la croissance et le développement des cultures maraîchères. Son travail est rythmé par les saisons et les successions des cultures. Il peut être amené à participer à la commercialisation en cas de vente directe et à la transformation de produits maraîchers.

L'ouvrier maraîcher est **responsable de la réalisation des travaux/tâches qui lui sont confiés** : il sait comment ça va se passer, s'organise avec le matériel nécessaire et dans la manière dont il va effectuer les travaux. Il vérifie quotidiennement l'état de marche, la sécurité des outils et des engins mécanisés qu'il utilise. Il se concentre sur les tâches qu'on lui a demandé de faire. Il travaille seul ou au sein d'une équipe, selon la période de l'année et les travaux à réaliser. Il travaille sous la responsabilité du chef d'entreprise. Il est **responsable de l'organisation de son travail et de la réalisation des travaux** qui lui sont confiés. En fonction de la capacité d'autonomie appréciée par l'employeur (essentiellement fondée sur la confiance), les consignes sont données plus ou moins fréquemment. A certaines périodes, il est amené à travailler avec des saisonniers, avec lesquels il partage son expérience et sa connaissance de l'entreprise.

Il respecte la réglementation liée aux différents travaux qui lui sont confiés.

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel agricole fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 800 heures en centre et de 8 à 12 semaines de périodes en milieu professionnel.

En apprentissage, la durée de la formation en centre dépend de la durée du contrat d'apprentissage. Au minimum, pour un parcours complet, elle doit être de 800 heures pour un contrat d'apprentissage de 24 mois. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Les durées réglementaires de formation en centre et en milieu professionnel sont définies dans le décret n°2020-1069 du 17 Août 2020 et précisées dans chaque arrêté de création : arrêté du 23 Janvier 2024 pour le BPA "Ouvrier maraîcher". Elles peuvent être aménagées par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel agricole est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisable (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

1.2 - La structure du référentiel de diplôme du BPA 2024 et de son document complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel d'un brevet professionnel agricole, comme ceux des autres certifications professionnelles du Ministère chargé de l'agriculture, comporte désormais trois parties :

- **un référentiel d'activités** élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées ;
- **un référentiel de compétences** constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation ;
- **un référentiel d'évaluation** qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et certificats de spécialisation (CS) en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession.

Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel agricole : il présente/décrypte les capacités attestées par l'obtention du diplôme et réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation.

1.3 - Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BPA "Ouvrier maraîcher"

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels agricoles. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du brevet professionnel agricole est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BPA "Ouvrier maraîcher" élaborent le plan d'évaluation et les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles menées auprès des professionnels locaux réalisant des travaux d'entretien et d'implantation des végétaux et de mise en place d'ouvrages paysagers afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques locales de l'emploi et aux besoins du marché du travail sur leur territoire.

Les unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) des différentes options du BPA ont été définies et construites au niveau national à partir des analyses du travail en même temps que les autres blocs de compétences : une liste est indiquée pour chaque option dans le référentiel de certification. Celle du BPA option "Ouvrier maraîcher" en compte trois. L'habilitation pour mettre en œuvre l'UCARE ou les UCARE choisies est soumise à la même procédure que les autres UCARE des diplômes en UC du Ministère (NS DGER/SDPFE/2020-275 du 11 Mai 2020).

Le référentiel du BPA "Ouvrier maraîcher" est annexé à son arrêté de création. Comme pour toutes les autres certifications en UC, le référentiel, le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, Chlorofil, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bpa/bpa-om>



Diplômes et ressources pour l'enseignement	↑
Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court	
BPA - Brevet professionnel agricole	↑
Ouvrier maraîcher	

Mise en œuvre de l'évaluation :

Recommandations et prescriptions

2.1 - Evaluer des capacités en situation professionnelles : quelques principes

Compétences, capacités et situations

Au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), le choix a été fait de rédiger le référentiel de compétences sous la forme d'une liste de capacités conçues comme des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs du ou des emplois visé/s par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme "capable". Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010). Elle peut être définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations, on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action du faire, de l'agir, et du penser, du raisonnement. La délivrance d'un diplôme du

MASA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un ouvrier maraîcher peut rencontrer dans la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence, indépendamment des particularités territoriales des systèmes de production et des machines utilisées.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble des composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule. Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma – d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation forcément particulière qu'il rencontre. Le passage de la réponse adaptée à la situation unique en cours à la construction d'une réponse plus générique adaptée non seulement à cette situation-là, mais aussi à l'ensemble des autres situations de la même famille signe le développement de la capacité. La capacité est donc le pouvoir qu'a la personne d'adapter la conduite de son action à une famille de situations donnée.

Les modalités d'évaluation du BPA "Ouvrier maraîcher"

Le brevet professionnel agricole "Ouvrier maraîcher" est organisé et délivré en 5 unités capitalisables (UC) de même nature, chacune d'elle correspondant à un bloc de compétences, lui-même équivalent à une capacité globale qui regroupe deux capacités. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives du bloc - donc de la capacité globale - qui doivent être évaluées et validées pour obtenir l'UC.

Dans le brevet professionnel agricole "Ouvrier maraîcher", les capacités C2, C3, C4, et C5 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : "évaluation en situation professionnelle". Cette prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité. **Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider l'ensemble des capacités** relatives à la réalisation de travaux. L'évaluation de la capacité C2.1 est cadrée par des modalités complémentaires.

Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions pour l'évaluation
C1	UC1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher	
C2	UC2 : Mettre en place des cultures maraîchères	Évaluation en situation professionnelle
C3	UC3 : Réaliser des travaux de production maraîchère	Évaluation en situation professionnelle <i>L'épreuve pour valider la C31 s'appuiera obligatoirement sur un chantier collectif</i>
C4	UC4 : Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils	Évaluation en situation professionnelle
C5	UC5 : UCARE <i>Bloc à choisir dans la liste du référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</i>	Évaluation en situation professionnelle

Principes de l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat – ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation – ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des savoirs, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation – de ses caractéristiques – ou à des situations proches. Au-delà de la prise en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur-évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution – le "faire" – et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire – ses ressources – dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque faire + raisonner + s'adapter correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité constitutive du bloc ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 8 dans le cas du BPA "Ouvrier maraîcher". L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BPA. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme d'une part, avec le périmètre de la capacité à évaluer d'autre part.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") en lien avec les différents travaux confiés aux titulaires de l'emploi visé par le BPA : cette production correspond à la partie "observable" de l'action du candidat.

- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.
- Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 3, les productions attendues du candidat correspondent à la réalisation de différents types de travaux : préparation des sols, mise en place et de suivi de culture et récoltes, entretien du matériel et des serres, etc. Ces travaux supposent la construction de raisonnements nécessaires pour prendre des décisions, faire des choix d'organisation et/ou d'intervention, faire face à des aléas, etc. Ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la réalisation des travaux que le candidat a pris en charge pour faire la preuve de sa capacité : le résultat final auquel il est parvenu, mais aussi la manière dont il s'y est pris pour le faire. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – sa capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, de vidéo, etc.
- L'entretien d'évaluation, notamment fondé sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son

périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

Le formateur-évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements du candidat, l'entretien cherche à tester son adaptation à des variations de la situation et à la diversité des situations rencontrées (cf. Grille de questionnement en Annexe 3).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des différentes capacités regroupées au sein des capacités globales sont constituées par :

- Les critères généraux, déterminés au niveau national, qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Dans le BPA "Ouvrier maraîcher", chaque capacité constitutive d'une capacité globale est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.
- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ils ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur sur le développement de la capacité (cf. Grille de recueil en Annexe 3). Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est *in fine* le seul responsable de l'évaluation.

Au final, le formateur-évaluateur formule une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité constitutive de la capacité globale au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

2.2. Présentation des capacités et cadrage de l'évaluation du BPA "Ouvrier maraîcher"

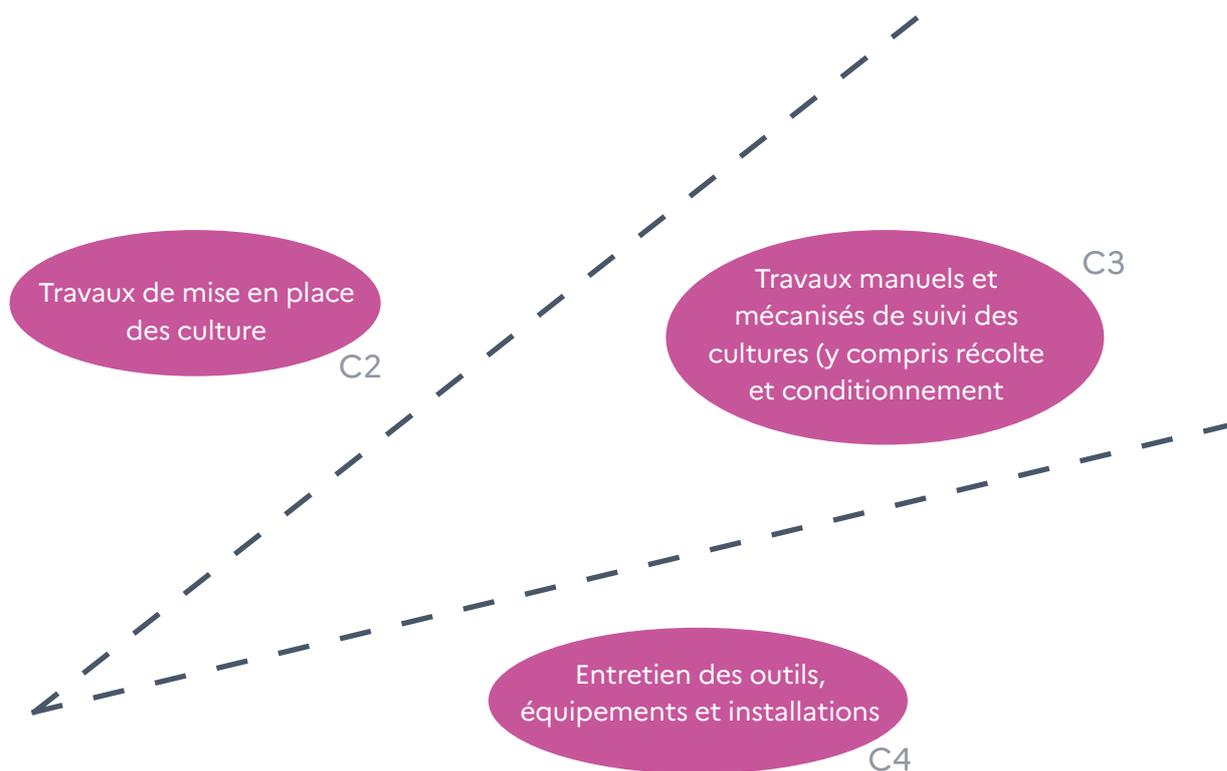
Structure du référentiel de compétences du BPA "Ouvrier maraîcher"

Le référentiel de compétences du BPA "Ouvrier maraîcher" est constitué de 5 capacités, qui correspondent chacune à une UC :

- La capacité C1 est commune à tous les BPA, mais elle est déclinée de manière spécifique à chaque option. C'est une capacité socle au sens où elle permet le développement des autres capacités du diplôme. Elle vise la construction d'une identité au travail comme ouvrier maraîcher dans un contexte de transition agroécologique.
- Les capacités C2, C3 et C4 correspondent aux différents domaines d'action professionnelle d'un ouvrier maraîcher qui travaille sous encadrement intermittent et réalise différents travaux sur les végétaux et l'inerte (cf. schéma ci-dessous).
- La capacité C5-UCARE, qui cible une adaptation à des enjeux professionnels particuliers, est à choisir en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière dans la liste indiquée dans le référentiel de certification.

Les domaines d'action professionnelle de l'ouvrier maraîcher

A partir des instructions précises du responsable et sous son contrôle périodique



Les capacités du BPA "Ouvrier maraîcher"

C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher

- C1.1 Intégrer le milieu professionnel du maraîchage
- C1.2 Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques

C2. Mettre en place des cultures maraîchères

- C2.1 Préparer les sols, substrats et plants
- C2.2 Réaliser des opérations de mise en place de végétaux

C3. Réaliser des travaux de production maraîchère

- C3.1 Réaliser des travaux de cultures maraîchères
- C3.2 Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement

C4. Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils

- C4.1 Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements
- C4.2 Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative des outils

C5. UCARE

Bloc à choisir dans la liste indiquée dans le référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière

**Capacités et transitions agroécologiques :
d'un contexte de travail à une dimension
intrinsèque de l'activité en situation
professionnelle**

L'introduction des transitions écologiques dans les référentiels vise à permettre aux candidats futurs professionnels titulaires du BPA d'interroger leurs pratiques, leurs raisonnements et leur éthique professionnelle. Elle leur permet en particulier de se questionner sur les impacts de leurs pratiques sur les écosystèmes et les ressources communes, sur la façon dont ils peuvent les adapter pour faire face aux dérèglements climatiques sinon atténuer les effets de ces derniers, pour que la prise en compte de ces enjeux ne soit plus seulement un contexte de travail, mais devienne une dimension intrinsèque de leur activité en situation.

Au vu des profils d'emplois d'exécution de travaux visés et de leur niveau de responsabilité et d'autonomie, les titulaires du BPA ne sont pas en position de décider de leurs pratiques ou des travaux qu'ils réalisent. Ils peuvent cependant développer une meilleure compréhension du fonctionnement du vivant avec lequel ils travaillent afin de mieux évaluer leur rôle dans la préservation ou l'amélioration des ressources communes selon les types de pratiques qu'ils mettent en œuvre ou la manière dont ils les

réalisent... et ainsi être en mesure de repérer les pratiques et/ou modalités opératoires plus ou moins respectueuses de l'environnement et favorables à la résilience des écosystèmes paysagers.

Pour le BPA "Ouvrier maraîcher", les questions de transitions sont présentes à plusieurs endroits dans le référentiel de diplôme :

- dans certaines SPS davantage marqueurs/porteuses de ces enjeux, et dans les finalités du travail des champs professionnels qui les regroupent ;
- dans la capacité C1 dédiée "Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher" avec ses deux capacités constitutives "Intégrer le milieu professionnel du maraîchage" et "Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques" qui visent à prendre du recul sur la manière dont le secteur du maraîchage est impacté/interrogé par les transitions agroécologiques et sur la manière dont l'ouvrier maraîcher peut y contribuer par des pratiques plus ou moins durables ;
- dans les capacités relatives à la réalisation des travaux, à travers des critères qui insistent sur l'observation du vivant et de l'environnement ou encore l'économie des ressources.

Capacités et comportements professionnels : la prise en compte des compétences transversales ou psychosociales

Le développement des capacités repose également sur le développement de comportements et de postures professionnels au cœur de l'emploi visé par la certification et des situations qui le composent : ils constituent une troisième catégorie de ressources incontournable à mobiliser et combiner aux autres – les connaissances et les savoir-faire, gestes et techniques – pour prendre en charge les différentes situations de travail de l'ouvrier maraîcher dans leur globalité. Ils sont à travailler/entraîner en formation au même titre que les autres catégories et à intégrer dans l'évaluation des capacités.

Pour les BPA, les analyses du travail des titulaires de l'emploi et de leurs employeurs ont permis d'identifier différents comportements et postures professionnels attendus en priorité des ouvriers travaillant sous surveillance et contrôles intermittents/périodiques de leur responsable :

- La nécessité de travailler en sécurité, quelle que soit la situation de travail rencontrée et prise en charge.
- L'observation permanente du vivant sur lequel porte le travail - le végétal, l'animal - tout au long du chantier, pour décider de sa façon de travailler, l'adapter aux particularités de la situation et repérer les anomalies à signaler. L'attention continue accordée au végétal et plus largement à l'environnement reste une caractéristique clé et très identitaire du travail en maraîchage. Ce temps préalable à l'action et pour l'action tout au long du chantier, lors duquel l'ouvrier regarde, écoute, sent et ressent la situation est aussi une dimension du travail essentielle dans un contexte de transitions.
- L'organisation de son travail de manière à rationaliser son déroulé et enchaîner les opérations avec le moins d'interruptions possibles et de manière fluide pour être efficace et ne pas gêner les collègues.

- La préservation de sa santé du travail et la prévention des blessures, en particulier à travers la mise en œuvre des principes de l'ergonomie : préparation physique préalable, gestes, postures...
- Le fait de pouvoir travailler en équipe et de s'intégrer à un collectif de travail constitué de pairs et de responsables et organisé à partir des consignes données.
- ...

Ces comportements et postures rejoignent, pour certains d'entre eux, les compétences transversales et/ou psychosociales telles qu'elles sont parfois définies dans les différentes classifications des différents organismes ou institutions en charge de l'éducation ou de la promotion de la santé.

Pour les BPA, le choix a été fait de faire apparaître ces comportements et postures en particulier dans les critères et les indicateurs des capacités relatives à la réalisation de travaux afin de permettre leur prise en compte dans l'évaluation du développement de chaque capacité.

Le développement de la capacité C11 permet aussi de revenir sur les comportements professionnels de l'ouvrier pour les identifier, les conscientiser, discuter de leur rôle dans l'exercice professionnel et dans ce qui fait la compétence, et pouvoir les travailler/développer.

Présentation des capacités et cadrage de leur évaluation

Pour aider les équipes à construire les situations d'évaluation permettant de vérifier le développement de l'ensemble des capacités constitutives des différentes capacités globales – ou blocs – du BPA "Ouvrier maraîcher" en vue de la délivrance des UC correspondantes, chaque capacité globale fait l'objet d'une présentation préalable :

- Présentation rapide de la capacité globale.
- Rappel du champ de compétences et des SPS auxquels elle se réfère (Tableau).

- Puis pour chacune des deux capacités qui constituent le bloc, présentation du périmètre, ce que chaque capacité recouvre, ses limites-contours :

- Les travaux ou situations de travail auxquelles elle s'adosse en lien avec les SPS qui ont été rappelées et leurs objectifs.
- Quelques caractéristiques saillantes de ces travaux ou situations, qui sont déterminantes/ orientent la conduite de l'action dans leur prise en charge.
- Les éléments clés/centraux qui sont au cœur de la capacité, qui organisent l'action et les raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Le cadrage de l'évaluation rappelle les modalités particulières d'évaluation – hors l'évaluation en situation professionnelle – et précise pour chaque capacité constitutive de la capacité globale les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte. Des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont également proposés.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation à partir des situations qui constituent l'emploi visé.



C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher

C1.1. Intégrer le milieu professionnel du maraîchage

C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques

La capacité C1 vise la construction d'une identité au travail comme ouvrier maraîcher dans un contexte de transitions agroécologiques. Cette construction suppose de prendre du recul vis-à-vis de ses pratiques professionnelles et de développer une réflexivité sur sa trajectoire et ses expériences. Dans un métier qui a à faire avec le vivant, elle s'articule autour de deux processus principaux :

- L'affiliation à la communauté professionnelle du maraîchage, qui passe par l'appropriation de ce qui la caractérise, l'organise, la fait exister, et la construction d'une manière singulière de participer à cette communauté (Capacité C1.1) ;
- L'appropriation des enjeux liés aux transitions agroécologiques dans son secteur, son emploi et ses pratiques d'ouvrier maraîcher (Capacité C1.2).

Les transitions à engager ou poursuivre pour adapter les pratiques aux dérèglements climatiques et atténuer les effets de ces derniers ainsi que l'érosion de la biodiversité font évoluer le travail à effectuer et transforment progressivement les emplois/métiers. La prise en compte des effets de ses activités de maraîchage sur les agroécosystèmes devient une dimension intrinsèque de l'activité de l'ouvrier maraîcher : chacun, quels que soient son statut et sa place dans l'entreprise, est concerné à son niveau et peut s'interroger sur la façon dont il contribue dans son exercice professionnel aux transitions agroécologiques.

La construction de l'identité professionnelle est un processus évolutif, qui se développe tout au long de la vie professionnelle, mais la formation – au centre et en milieu professionnel –, au-delà de l'apprentissage des savoir-faire professionnels, peut contribuer à en poser les bases. Ce sont ces bases qui feront l'objet de la certification.

La capacité C1.1. "**Intégrer le milieu professionnel du maraîchage**" vise l'intégration dans le milieu professionnel du maraîchage. Ce dernier se caractérise par :

- son organisation socio-économique et socio professionnelle (acteurs, syndicats, associations...) et son fonctionnement
- son histoire, sa culture, ses normes et ses valeurs, son langage, ses symboles...
- ses dynamiques d'évolution, ses enjeux et ses débats.

Cette intégration se joue à différentes échelles : celle du secteur, celle de l'entreprise et celle du travail et de ses caractéristiques. L'affiliation se produit tout autant au niveau de l'entreprise dans son territoire qu'à celui de la filière/du domaine. L'objectif, pour l'ouvrier maraîcher, est à la fois de s'approprier des repères/références dans les différentes dimensions qui définissent le milieu professionnel, et de s'acculturer à la communauté professionnelle particulière qu'il côtoie au quotidien pour construire son positionnement professionnel.

Au gré de ses expériences et de sa trajectoire professionnelles, il est amené à :

- repérer ce qui fait identité commune au sein du secteur du maraîchage, ce qui le structure, l'organise et le définit comme milieu professionnel ;

- identifier ce qui fait identité pour lui dans ce milieu, ce qui lui parle, avec quoi il est en accord mais aussi ce qui le questionne, fait conflit ou dilemme et met en tension ;

Cette inscription dans le milieu professionnel du maraîchage est également l'occasion de réfléchir aux comportements professionnels indispensables à l'exercice du travail d'ouvrier et à sa pérennité dans l'emploi ainsi qu'aux possibilités d'évolution. Cette réflexion suppose de définir et mettre en lien :

- les finalités et valeurs de l'entreprise et les choix de conduite et d'organisation du travail de l'équipe ou des équipes : qui est responsable de quoi, quelles interdépendances des postes et des circulations d'informations, avec quelle responsabilité et quel degré d'autonomie et d'initiative... ;
- les caractéristiques du travail proprement dit : travail avec le vivant, plus ou moins polyvalent/spécialisé, saisonnier, individuel ou collectif, physique et parfois répétitif, dans le froid ou sous la chaleur, ...
- avec ses attendus : travail en sécurité, attention à sa santé, respect des horaires, endurance et concentration, observation des végétaux et plus globalement de l'état de l'agroécosystème, respect du matériel, attention à soi et aux autres, ...

L'ouvrier maraîcher répond au questionnement suivant : Quel ouvrier maraîcher je suis ? Dans quel cadre/contexte professionnel je m'inscris et comment je le traduis/me l'approprie et l'investis ? Quel est mon rôle, ma place, qu'attend-t-on de moi ? A quoi je contribue/participe, à quels enjeux je réponds et de quelle manière ?

Pour valider cette capacité, on évaluera que le candidat s'est bien approprié les références et enjeux du milieu du maraîchage (de la filière, de l'entreprise et des conditions de travail) et qu'il les mobilise pour justifier son positionnement professionnel, sa façon personnelle d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier maraîcher.

La capacité C1.2. "**Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques**" vise la prise en charge de situations en lien avec des enjeux agroécologiques dans lesquelles l'ouvrier maraîcher se trouve interpellé et est amené à les expliquer, parfois à les justifier et les défendre, et/ou, dans certains cas, à s'en distancier. Certaines pratiques de maraîchage en lien avec la contribution à l'adaptation aux dérèglements climatiques ou à leur atténuation et à la préservation de ressources communes¹ telles que l'eau, le sol, la biodiversité, l'énergie, ..., peuvent être mal comprises ou mal perçues et faire l'objet de controverses ou de débats houleux, y compris au sein du milieu professionnel. Pour l'ouvrier maraîcher, l'objectif est de se débrouiller de ces situations à enjeux de transitions agroécologiques qui peuvent le mettre en tension, que celles-ci se révèlent avec les autres acteurs du territoire – riverains, promeneurs, autres usagers d'une ressource, autres professionnels du secteur, visiteurs ou clients ... – ou au sein de l'entreprise – entre salariés ou avec le responsable.

La prise en charge de ces situations à enjeux suppose que l'ouvrier maraîcher :

- identifie les impacts positifs et négatifs des pratiques de mise en place ou de production sur les ressources communes ;
- comprend globalement les mécanismes (processus) écologiques qui les expliquent,
- peut comparer entre elles différentes pratiques ayant les mêmes buts mais des impacts différents sur ces ressources ;
- et est en mesure d'identifier celles qui sont les plus ou les moins soutenables ou vertueuses.

Il peut par exemple faire des liens entre :

- l'introduction de légumineuses dans les couverts, de cultures intermédiaires, d'une fertilisation organique... et la fertilité du sol et la lutte contre l'érosion ;
- la limitation du recours aux biocides, aux engrais de synthèse... et la préservation de la qualité de l'eau ;

¹ Par ressources communes nous entendons les ressources naturelles à enjeu sur un territoire, qui sont mobilisées par le professionnel mais partagées par différents utilisateurs ; l'exploitation de ces ressources est donc susceptible de créer une rivalité qui peut être à l'origine de leur dégradation voire de leur destruction (Bravo & Marelli, 2008)

- la mise en place d'un paillage, l'ombrage, l'utilisation de goutte à goutte ou d'aspersion en système bas débit et la limitation de la consommation d'eau ;
- la mise en place de bandes fleuries, l'introduction de plantes pérennes... et la biodiversité ;
- la limitation du travail du sol mécanisé, des intrants, du chauffage en serre... et la consommation d'énergie ;
- ...

L'ouvrier maraîcher est ainsi amené à positionner ses pratiques au regard d'enjeux sociétaux et environnementaux comme la contribution à l'adaptation aux dérèglements climatiques ou à leur atténuation et la préservation de ressources communes telles que l'eau, le sol, la biodiversité, l'énergie, ...

Il est également en mesure d'identifier les enjeux et leviers propres au secteur du maraîchage, dans le contexte de l'entreprise et du territoire,

comme la réduction de l'érosion des sols, le maintien ou l'augmentation de leur fertilité, l'accroissement de la biodiversité, la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau, la limitation des intrants, la préservation de la santé globale², etc.

Pour valider cette capacité, on évaluera que le candidat est en mesure d'identifier les impacts de pratiques de maraîchage sur des ressources communes, qu'il peut comparer les impacts respectifs de différentes pratiques en termes de préservation et/ou d'amélioration d'une ressource commune, et peut exprimer ce qu'elles provoquent en lui comme émotions, intérêt ou questionnement.

² Le concept de santé globale (One Health ou « une seule santé ») (Zinsstag, Gardon) vise la santé globale dans ses trois dimensions – rapport à soi, à la société, à la planète – dans une approche intégrée qui équilibre et optimise la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages et des écosystèmes

Cadrage de l'évaluation de la capacité C1

L'évaluation de la capacité C1 s'appuie sur des situations vécues en contexte professionnel, que le candidat choisit et analyse. Il ne s'agit pas de juger de la situation elle-même, du positionnement de l'apprenant et de ses choix, mais bien de l'analyse qu'il en fait.

Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel professionnel et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les critères nationaux pour chacune des capacités à évaluer. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.

C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher		
Capacités constitutives de la C1 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C1.1. Intégrer le milieu professionnel du maraîchage	<p>Appropriation des références du milieu professionnel</p> <p><i>Par sa mobilisation et sa manipulation des règles, des codes et des références du milieu du maraîchage, le candidat témoigne de son acculturation à ce monde professionnel.</i></p>	<p>Construction de repères/références sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la filière : histoire, acteurs, organisation socio-économique, politiques publiques, évolutions, enjeux socio-économiques, techniques et écologiques et climatiques, débats... • l'entreprise : taille, finalités, statut, fonctionnement, politique de labellisation dont signes de qualité des produits, droit du travail, convention collective, dispositifs de protection sociale, conditions d'exercices, ... • les conditions de travail : saisonnalité, polyvalence, horaires, autonomie, travail en équipe, sécurité, pénibilité... • la culture du métier : représentation collective, sentiment d'appartenance, histoire • ...

C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher		
C1.1. Intégrer le milieu professionnel du maraîchage	Expression d'un positionnement professionnel personnel <i>Le candidat développe une réflexion personnelle et distanciée dans sa façon d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier maraîcher.</i>	Repérage de ses aptitudes, ses aspirations et ses contraintes Justification de son positionnement au regard des caractéristiques de l'entreprise, du métier et de l'emploi ...
C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques	Décryptage de la situation au regard de l'enjeu concerné <i>Le candidat repère ce qui se joue dans la situation et s'est construit des références sur le sujet.</i>	Identification des différents utilisateurs d'une ressource commune Mise en lien de différentes pratiques d'entretien et d'aménagements paysagers et de leurs impacts sur la préservation ou l'amélioration de ressources communes Repérage des grands mécanismes qui expliquent les impacts Définition-caractérisation de la nature du problème pour ces ressources : disponibilité, qualité, changement d'affectation ...
	Mise en lien entre des pratiques et l'enjeu concerné <i>Le candidat situe des pratiques professionnelles, dont la sienne, au regard de l'enjeu.</i>	Explication du lien entre les pratiques à l'œuvre dans la situation et enjeu Comparaison avec d'autres pratiques au regard de l'enjeu de préservation ou amélioration de la ressource concernée - ...

Quelques pistes pour permettre aux stagiaires et apprentis de développer leur identité professionnelle

- Partir du vécu (professionnel, quel que soit le secteur, et personnel) et des trajectoires des apprenants. Les inviter à revoir, mettre en mots, expliciter des moments forts durant lesquels il y a eu basculement de leur identité, leurs envies ; proposer des temps pour formaliser, mettre à distance leur projet professionnel. Proposer la création d'un portfolio, une forme de récit d'expériences professionnelles illustré (photos illustrant des dimensions saillantes du travail pour le candidat, de textes ou articles de références divers marquants pour le candidat, etc.) réalisé tout au long de la formation par le candidat.
- Donner à voir, mettre en mots, des "images identitaires" (figures types) d'ouvrier maraîcher, mais aussi des parcours, des trajectoires (échanges, témoignages de professionnels notamment sur la perception du métier, de son évolution, des valeurs, ...).

- Créer des situations de débats contradictoires sur un objet ou une pratique ; proposer des situations où les apprenants sont amenés à argumenter leur position face à un groupe.
- Imaginer des situations d'évaluation portant sur deux situations, ordinaires ou non, vécues par le candidat en contexte professionnel au sein d'un collectif (collectif salarié-chef d'entreprise, salarié-salarié, salariés-chef d'entreprise ou salarié-usager) dont l'une est de nature à permettre une intégration renforcée (situation de coopération, situation ayant suscité une adhésion...), et l'autre dans laquelle l'intégration se trouve mise à mal (tension avec les autres ou tension / propre au candidat)
-



Les capacités **C2, C3 et C4** sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée. Les situations d'évaluation tiennent également compte du périmètre de la capacité à évaluer.

Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.



C2. Mettre en place des cultures maraîchères

C2.1. Préparer les sols, substrats et plants

C2.2. Réaliser des opérations de mise en place de végétaux

La capacité C2 correspond aux travaux de préparation des sols et substrats et à la multiplication végétative (production de plants) ainsi qu'aux travaux de mise en place des cultures maraichères.

Quels que soient le type de culture et les situations d'intervention, trois points de vigilance

sont particulièrement à prendre en compte dans le travail :

- Travailler dans le respect du végétal
- Veiller à la sécurité dans le maniement des outils
- Respecter l'ergonomie au travail, notamment dans les gestes et postures, pour préserver la santé des opérateurs..

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champ de compétences	SPS	Finalité
Mise en place des cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des sols et des substrats • Couverture des sols • Semis • Plantation • Multiplication végétative 	<i>Assurer des conditions d'implantation des végétaux qui favorisent leur croissance et leur développement</i>

La **capacité C2.1. "Préparer les sols, substrats et plants"** vise les travaux de préparation des sols ou substrats et de multiplication végétative (bouturage, greffage, marcottage, division) de plantes maraichères. L'ouvrier réalise le travail partir des consignes données par l'employeur sur la nature du travail à réaliser. Dans le premier cas, son travail doit permettre de préparer un lit de semence ou un support de plantation qui permette une levée ou une reprise satisfaisante. Dans le second cas, il évalue l'état de la plante avant d'effectuer les prélèvements afin d'optimiser la future reprise du végétal. Pour cela, il a choisi et préparé les outils adaptés et

nettoie et range le matériel utilisé à la fin du chantier. A l'issue de son travail, il effectue les enregistrements nécessaires et rend compte du travail réalisé et des observations qu'il a faites pendant son déroulement.

La **capacité C2.2. "Réaliser des opérations de mise en place des végétaux"** vise les travaux de mise en place des cultures : semis, repiquage ou rempotage. L'ouvrier, suivant les consignes qu'il a reçues, réalise les travaux de mise en place proprement dits (semis, plantation, tassement du sol, arrosage...) et met en place des dispositifs de protection des sols ou des substrats destinés

à limiter l'évaporation et l'enherbement et à protéger du soleil. Il doit veiller à ce que les meilleures conditions possibles de levée ou de reprise des plants soient réunies. Pour cela, il vérifie notamment l'état du sol ou du substrat et élimine les plants qui présentent un potentiel de reprise insuffisant et il s'assure de la disponibilité

en eau. Il prépare et règle le matériel utilisé et prépare les fournitures dont il a besoin et se coordonne si besoin avec ses collègues. A la fin du chantier, il nettoie et range le matériel utilisé et il effectue les enregistrements nécessaires. Il rend compte du travail réalisé et des observations qu'il a faites pendant son déroulement.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C2

Le respect des conditions de sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C2.

C2. Réaliser des travaux de mise en place des cultures		
Capacités constitutives de la C2 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.1. Préparer les sols, substrats et plants	Observation du sol et des végétaux <i>Le candidat évalue l'état du sol ou du substrat et l'état du végétal à multiplier pour décider de ses interventions.</i>	Evaluation de l'état des plants (aspect sanitaire, vigueur, développement...) Evaluation du lit de semence (sol ou substrat) ...
	Réalisation technique des interventions <i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat s'organise dans son travail. Sa technicité dans la préparation du sol et/ou du substrat et des plants permet de mettre en place les conditions favorables à la croissance et au développement des cultures.</i>	Préparation du matériel et des fournitures, de l'espace d'intervention si sous abri Qualité du travail : précision, rapidité, respect des règles de sécurité et des gestes et postures Respect du végétal Qualité de la préparation (selon semis ou plantation) ...
C2.2. Réaliser des opérations de mise en place des végétaux	Observation Le candidat vérifie la qualité des plants selon leur potentiel et celle du lit de semence pour favoriser le contact entre les graines et le sol.	Evaluation des conditions de reprise (température, humidité...) Evaluation du lit de semence ou de la préparation du sol Sélection des plants ...
	Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures. Il organise son travail pour que les opérations s'enchaînent le mieux possible et pour s'économiser (gestes et postures).	Préparation et réglage du matériel nécessaire Vérification de la disponibilité et de la qualité des fournitures Prévision du temps d'intervention Coopération en fonction des situations de travail Adaptation en fonction de l'avancement du chantier ...
	Réalisation technique des interventions La technicité du candidat dans la mise en place des végétaux permet leur levée et/ou leur reprise	Qualité du travail : précision, rapidité, respect des règles de sécurité et des gestes et postures Respect du végétal Qualité de la mise en place : profondeur, densité, distançage, tassement, arrosage, fumure... Mise en place des dispositifs de protection (semis, plants et sols) Réalisation des enregistrements ...



C3. Réaliser des travaux de production maraîchères

C3.1. Réaliser des travaux de cultures maraîchères

C3.2. Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement

La **capacité C3** correspond à tous **travaux qui se succèdent pendant la durée des cultures, jusqu'à la récolte, le tri et le conditionnement des produits**. La production maraîchère se caractérise par une grande diversité de plantes cultivées (légumes feuilles, bulbes, tubercules, fruits...), dont les itinéraires techniques de culture, s'ils comportent les mêmes étapes, recouvrent des activités très variées. Quels que

soient les territoires et les types de culture, comme toutes les productions agricoles, le maraîchage doit être conduit de façon à préserver les ressources qui assurent la pérennité de l'activité, particulièrement les sols et l'eau et à limiter la consommation d'énergie. Si les choix de conduite de cultures ne relèvent pas de la responsabilité de l'ouvrier, il doit néanmoins être conscient de l'impact des différentes techniques de cultures sur la disponibilité et la qualité de ces ressources et des meilleurs compromis entre productivité et respect des ressources.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champ de compétences	SPS	Finalité
Travaux des cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi quotidien des végétaux • Désherbage mécanisé • Application de traitement avec un pulvérisateur • Irrigation • Montage d'abris bas • Conditionnement 	<i>Favoriser un développement optimum de la culture pour une production conforme aux attentes en rendement, en qualité et économe en ressources</i>

La **capacité C3.1. "Réaliser des travaux de cultures maraîchères"** vise l'ensemble des travaux à réaliser dans les itinéraires techniques maraîchers : fertilisation, désherbage mécanique, binage, buttage, traitements, effeuillage, tuteurage, palissage, arrosage, tailles, travaux du sol... Selon le cas, l'ouvrier les réalise avec des outils manuels ou attelés, en plein air ou sous abri (serre et tunnel). Les chantiers sont souvent collectifs, il s'organise avec ses collègues pour les réaliser. A partir des consignes données par l'employeur : nature du travail à effectuer, type d'outils à utiliser, l'ouvrier respecte l'ordre des interventions, adopte le

rythme de travail souhaité, respecte les gestes et postures appropriés et agit en permanence dans le respect du végétal et le souci de préservation des ressources. Ses interventions visent à permettre un développement optimal des cultures tout en limitant les consommations de ressources (eau, sol, énergie) et d'adaptation à certains effets du dérèglement climatique (mise en place de dispositifs de protection des sols et des végétaux...). Ses observations et ses connaissances des caractéristiques des végétaux cultivés peuvent l'amener à proposer à son responsable des actions en ce sens.

La capacité C3.2. "Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement" vise les travaux effectués en vue d'obtenir les produits prêts à la commercialisation : récolte, tri, nettoyage, conditionnement et stockage. Selon le cas, les travaux peuvent être manuels ou effectués avec des machines de récolte, en extérieur ou sous abri. Les chantiers sont souvent collectifs, particulièrement quand la récolte n'est pas échelonnée. Lorsqu'elle l'est, l'ouvrier doit veiller à ne pas compromettre les cueillettes suivantes.

A partir des consignes données, l'ouvrier sélectionne les produits qui correspondent aux objectifs de commercialisation et les conditionne pour le transport et/ou la vente. Il travaille en respectant les règles de sécurité, adopte les gestes et postures appropriés et veille à ne pas abîmer les produits récoltés ou restants

Cadrage de l'évaluation de la capacité C3

Le respect des conditions de sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C3.

L'épreuve pour valider la C31 s'appuiera obligatoirement sur un chantier collectif.

C3. Réaliser des travaux de production maraîchère		
Capacités constitutives de la C3 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.1. Réaliser des travaux de cultures maraîchères	<p>Observation des cultures <i>Le candidat prend en compte la nature de chaque l'état des cultures et leur environnement. Il apprécie les conditions de croissance et de développement pour décider de ses interventions et signaler les anomalies</i></p>	<p>Sous abri : évaluation des paramètres d'ambiance, réglages Appréciation de l'état des végétaux (signes de maladies ou attaques de ravageurs, développement) Appréciation de l'état du sol ou du substrat ...</p>
	<p>Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son observation, il prévoit les matériels et les fournitures. Il adopte un mode opératoire approprié à la production. Il s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues pour avancer dans le travail demandé</i></p>	<p>Respect de l'organisation collective du chantier Préparation du matériel et des fournitures Coopération et entraide en fonction des situations de travail Adaptation en fonction de l'avancement du chantier ...</p>
	<p>Réalisation technique des interventions d'entretien des cultures <i>La technicité du candidat permet d'obtenir un développement optimum de la culture tout en préservant les ressources</i></p>	<p>Qualité du travail : précision, rapidité, respect des doses préconisées en cas de traitement ou d'apports d'intrants, respect des règles de sécurité et des gestes et postures, évaluation du travail réalisé Respect du végétal Réalisation des enregistrements ...</p>

C3. Réaliser des travaux de production maraîchère

C3.2. Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement	<p>Observation des produits</p> <p><i>Le candidat prend en compte les caractéristiques apprécie le degré de maturité et la conformité des produits afin de les trier et/ou de les conditionner d'une manière adaptée aux caractéristiques de la commercialisation</i></p>	<p>Evaluation des produits aptes à la commercialisation (taille, aspect, degré de maturité, conformité avec le cahier des charges ou les consignes...)</p> <p>...</p>
	<p>Organisation du travail</p> <p><i>A partir des consignes reçues et de ses observations, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et organise son travail pour que les opérations s'enchaînent le mieux possible et pour s'économiser (gestes et postures)</i></p>	<p>Préparation du matériel et des fournitures</p> <p>Coopération en fonction des situations de travail</p> <p>Adaptation en fonction de l'avancement du chantier</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique des interventions</p> <p><i>La technicité du candidat dans la réalisation des opérations de récolte, tri et conditionnement des cultures permet d'obtenir des produits adaptés à leur destination</i></p>	<p>Qualité du travail : précision, soin, rapidité, rythme, respect des produits, respect des règles de sécurité et des gestes et postures, Evaluation du travail réalisé</p> <p>Respect du végétal si récolte échelonnée</p> <p>Réalisation des enregistrements</p> <p>...</p>



C4. Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils

C4.1. Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements

C4.2. Réaliser des opérations de maintenance préventive des outils

La capacité C4 correspond à tous les travaux d'entretien et les petites réparations des serres

et tunnels et de leurs équipements ainsi que la maintenance conditionnelle et prévisionnelle et les dépannages simples des matériels et outils (cf. norme AFNOR 2016 et fiche INRS ED 123 2013).

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C4

Champ de compétences	SPS	Finalité
Entretien des matériels, équipements et installations	<ul style="list-style-type: none"> • Petites réparations des installations et des équipements • Contrôle quotidien du matériel • Changement de pièces d'usure sur le matériel • Stockage des consommables et tri des déchets 	<i>Contribuer à la fonctionnalité des équipements et des installations</i>

La **capacité C4.1. "Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements"** vise les **travaux d'entretien courant des serres et tunnels et de leurs équipements**. A partir des consignes données par l'employeur et selon les instructions qui figurent dans les notices des constructeurs, l'ouvrier réalise l'entretien des serres et tunnels (nettoyage, blanchiment, ombrage, remplacement de pièces défectueuses tels que arceaux, portes, bâches...) et des équipements (bacs de cultures, tables de semis et de repotage, étagères, filets d'ombrage, tuteurs, filets à ramer, matériels d'irrigation, appareils de ventilation ou de chauffage...). Il applique les règles ergonomiques et de sécurité pour préserver sa santé et celle de ces collègues. Il évacue et trie les déchets.

Afin de prévenir les risques de chutes de hauteur sous serres et tunnels, seuls les travaux de faible hauteur et effectués avec des équipements adaptés sont concernés par cette capacité.

La **capacité C4.2. "Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative des outils"** vise les **travaux de maintenance préventive** (conditionnelle et prévisionnelle) **des outils utilisés dans le travail : outils manuels** (sécateur, pulvérisateur...), outils attelés (herse, semoir, distributeur d'engrais, cultibutte, dérouleuse de plastiques...) et petits automoteurs (motoculteur, planteuse, chariot de récolte...), ainsi que les dépannages simples pendant le travail (changement de pièces usées ou cassées, réalisation de soudures...). L'ouvrier réalise les opérations à partir des consignes de l'employeur

et suivant les prescriptions qui figurent sur les notices ou modes d'emploi. Il applique les règles ergonomiques et de sécurité pour préserver sa santé. Il respecte l'organisation du stockage

des consommables, évacue et trie les déchets. Ces travaux correspondent à une maintenance préventive et corrective de niveau 1 et 2 de la classification AFNOR.

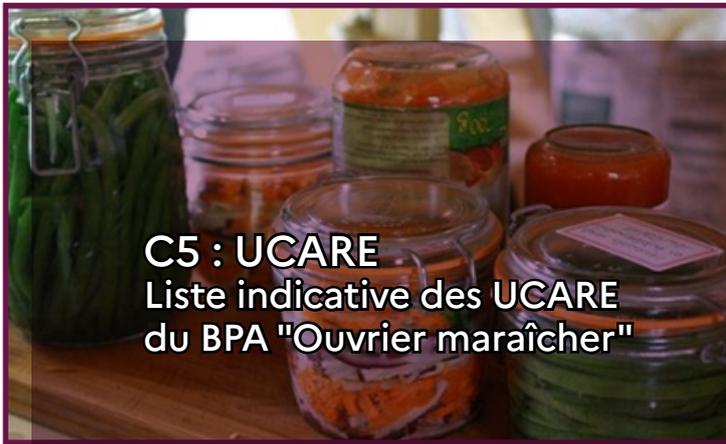
Cadrage de l'évaluation de la capacité C4

Le respect des conditions de sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C4.

C4. Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils		
Capacités constitutives de la C4 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C4.1. Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements	Vérification du fonctionnement <i>Le candidat repère les anomalies ou dysfonctionnements des serres et équipements. Il prend connaissance des notices et modes d'emploi.</i>	Repérage des anomalies Contrôles selon procédures ...
	Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat anticipe les étapes de l'intervention. Il prévoit les matériels et les fournitures et prépare l'espace d'intervention.</i>	Préparation de l'espace de travail Préparation des outils et des fournitures ...
	Réalisation technique des interventions <i>La technicité du candidat dans la réalisation des opérations d'entretien contribue à la fonctionnalité des serres et de leurs équipements</i>	Respect des consignes Respect des préconisations des notices ou modes d'emploi Travail en autonomie Respect d'une chronologie des tâches Utilisation des outils : habileté et précision, rapidité... Nettoyage du matériel et des outils Rangement des outils et remise en ordre de l'atelier Tri et gestion des déchets Réalisation des enregistrements Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des gestes et postures appropriés ...

C4. Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils

C4.2. Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative des outils	Vérification du fonctionnement <i>Le candidat évalue l'état du matériel, repère les anomalies ou dysfonctionnements et prend connaissance des notices et modes d'emploi.</i>	Repérage des anomalies Contrôles selon procédures ...
	Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son évaluation, le candidat anticipe les étapes de l'intervention. Il prévoit les matériels et les fournitures et prépare l'espace d'intervention.</i>	Préparation de l'espace de travail Préparation des outils et des fournitures nécessaires ...
	Réalisation technique des interventions <i>La technicité du candidat dans la réalisation des opérations de maintenance et de réparation contribue à la fonctionnalité des outils.</i>	Respect des consignes Travail en autonomie Respect d'une chronologie des tâches Utilisation des outils : habileté et précision, rapidité... Nettoyage du matériel et des outils Rangement des outils et remise en ordre de l'atelier Tri et gestion des déchets Réalisation des enregistrements Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des gestes et postures appropriés ...



C5 : UCARE

Liste indicative des UCARE du BPA "Ouvrier maraîcher"

Pour les BPA, il a été décidé qu'une liste préétablie d'UCARE construites au niveau national serait indiquée dans le référentiel de certification pour répondre à la demande de France Compétences d'avoir une meilleure visibilité sur ce que recouvre ce dernier bloc.

Les UCARE du BPA "Ouvrier maraîcher" ont été construites à partir de celles proposées jusqu'ici par les centres pour le CAPa Métiers de l'agriculture / Productions horticoles et le BPA Travaux des productions horticoles. Elles ont ensuite été pensées et définies à partir de plusieurs critères :

- Un ensemble de travaux et situations qui donnerait une employabilité supplémentaire à un ouvrier maraîcher,
- qui a directement à voir avec son métier (≈ continuité)
- soit comme diversification complémentaire de son activité principale,
- soit comme spécialisation-approfondissement
- et parfois dans une perspective plus "prospective", appuyé sur les nouvelles pratiques qui émergent en lien avec l'agroécologie.

La capacité C5 correspondant à l'UCARE est à choisir en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière parmi les cinq propositions indiquées dans le référentiel de certification :

C5A. Réaliser la vente directe de produits maraîchers

C5B. Réaliser des travaux de transformation des produits maraîchers

C5C. Réaliser la taille des arbres et arbustes fruitiers

Comme pour toutes les autres capacités techniques du BPA "Ouvrier maraîcher", le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification de l'ensemble des capacités C5 correspondant aux UCARE.

C5A. Réaliser la vente directe de produits maraîchers

La capacité C5-A recouvre les activités, réalisées par l'ouvrier maraîcher, relatives à la vente directe des produits de l'entreprise maraîchère lorsque celle-ci pratique ce mode commercialisation. Elles visent la valorisation des produits et la satisfaction du client.

UCARE – C5 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC5A C5A. Réaliser la vente directe de produits maraîchers	5A.1. Mettre en place les produits dans l'espace de vente <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Disposition des produits dans le lieu de vente. Mise en place d'un stand de vente	<p>Contrôle des produits en qualité et en disponibilité Le candidat vérifie la conformité des produits à vendre et leur étiquetage en cohérence avec la réglementation, évalue les besoins en réapprovisionnement.</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données, le candidat prépare le matériel et les produits. Il organise son espace de manière à travailler efficacement et ergonomiquement.</p>
	5A.2. Réaliser la vente aux clients <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Enregistrements commerciaux Préparation d'une commande Promotion du produit auprès du client	<p>Réalisation de la mise en place de l'espace de vente La technicité du candidat dans l'installation de l'espace de vente permet une valorisation optimale des produits.</p> <p>Prise de contact Le candidat accueille le client, lui fait exprimer ses besoins et répond à ses questions.</p> <p>Réalisation de l'encaissement Le candidat assure l'encaissement et la traçabilité de l'acte de vente.</p>

C5B. Réaliser des travaux de transformation des produits maraîchers

La capacité C5-B recouvre les activités, réalisées par l'ouvrier maraîcher, relatives à la transformation des produits de l'entreprise maraîchère lorsque celle-ci la pratique. Elles visent l'obtention d'un produit qui correspond aux caractéristiques organoleptiques et aux exigences réglementaires).

UCARE – C5 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC5B C5B. Réaliser des travaux manuels de petit bûcheronnage	5B.1. Appliquer un procédé de transformation des produits maraîchers <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Mise en œuvre d'une technique de transformation de produits maraîchers Réalisation d'un étiquetage réglementaire	Contrôle de la qualité du produit Le candidat vérifie tout au long du processus de transformation l'évolution du produit pour adapter sa mise en œuvre. Organisation du travail Le candidat prépare l'espace de travail, le matériel et les produits en fonction du procédé de transformation et adopte un mode opératoire qui respecte le plan de maîtrise sanitaire. Réalisation technique de la transformation des produits La technicité du candidat dans la mise en œuvre du procédé de transformation permet d'obtenir un produit présentant des qualités organoleptiques et sanitaires propres à sa commercialisation.
	5B.2. Effectuer l'entretien des matériels, équipements et surfaces <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Nettoyage de l'atelier de transformation Désinfection du matériel	Organisation du travail A partir des consignes et des notices d'utilisation, le candidat prépare le matériel et les produits d'entretien et adopte un mode opératoire permettant d'enchaîner efficacement les opérations. Réalisation technique de l'intervention Le candidat met en œuvre l'ensemble des opérations de nettoyage, désinfection et rangement des matériels, équipements et surfaces permettant de répondre au plan de maîtrise sanitaire.

C5C. Réaliser la taille des arbres et arbustes fruitiers

La capacité C5-C recouvre les activités relatives aux tailles pratiquées sur les arbres et arbustes fruitiers : taille de formation, de fructification, de restructuration/régénération. Selon le type de taille, elles visent la mise en forme de la charpente de l'arbre, le développement du potentiel de fructification ou encore la restructuration d'un arbre abimé.

UCARE – C5 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC5C C5C. Réaliser la taille des arbres et arbustes fruitiers	<p>5C.1. Réaliser les tailles de production <i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Taille de fructification d'un arbre fruitier Taille de fructification d'un arbuste fruitier</p>	<p>Diagnostic des fruitiers Le candidat évalue les caractéristiques des arbres et/ou arbustes fruitiers pour décider de ses coupes et les adapter aux conditions tout au long du travail en fonction des objectifs de production. Réalisation technique des tailles de fructification La technicité du candidat dans les coupes favorise la croissance et le potentiel fructifère des arbres.</p>
	<p>5C.2. Réaliser les tailles de formation et de restructuration <i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Taille de formation d'un arbre Taille de restructuration ou de régénération d'un arbre</p>	<p>Diagnostic du fruitier Le candidat évalue les caractéristiques de l'arbre pour décider de ses coupes et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation en fonction des objectifs de remise en production. Réalisation technique de la taille de formation ou de restructuration La technicité du candidat dans les coupes permet la mise en forme de la charpente de l'arbre et de favoriser ou restaurer son potentiel fructifère.</p>

Champs de compétences et situations professionnelles

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel d'activités du BPA "Ouvrier maraîcher".

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹ – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives, c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BPA. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BPA "Ouvrier maraîcher"

Dans une approche située des compétences et des formations qui permettent de les développer, les situations sont au cœur de la construction du référentiel.

Les situations professionnelles significatives sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires de l'emploi visé par le diplôme et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les "ressources" qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?
- ...

Les SPS correspondent aux quelques situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi type visé par le BPA : elles sont au cœur du travail, fondamentales/incontournables dans l'emploi et constituent une mise en relief de ce dernier. Par nature, elles sont en nombre réduit. Si elles sont maîtrisées, elles permettent au professionnel de prendre en charge les autres situations constitutives de son emploi : il est/sera en mesure de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser tous les travaux en lien avec son emploi.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BPA. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence de l'ouvrier maraîcher qui réalise différents travaux qui permettent la croissance et le développement des cultures.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place des cultures	Préparation des sols et des substrats Couverture des sols Semis Plantation Multiplication végétative	<i>Assurer des conditions d'implantation des végétaux qui favorisent leur croissance et leur développement</i>
Travaux de culture	Suivi quotidien des végétaux Désherbage mécanisé Application de traitement avec un pulvérisateur Irrigation Montage d'abris bas Conditionnement	<i>Favoriser un développement optimum de la culture pour une production conforme aux attentes en rendement, en qualité et économe en ressources</i>
Entretien des matériels, équipements et installations	Petites réparations des installations et des équipements Contrôle quotidien du matériel Changement de pièces d'usure sur le matériel Stockage des consommables et tri des déchets	<i>Contribuer à la fonctionnalité des équipements et des installations</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Dans les certifications professionnelles en UC du Ministère chargé de l'agriculture, les SPS répondent à différents rôles et usages :

- Elles donnent à voir aux professionnels partenaires du MASA, élus dans les instances de validation des certifications et maîtres de stages et d'apprentissage, la mise en relief de l'emploi visé par le diplôme et ce qui est au cœur du travail et incontournable dans cet emploi, à partir de quoi la certification – capacités et critères – a été construite.
- Pour les centres qui mettent en œuvre la certification, elles sont autant de repères sur les familles de situations auxquelles confronter en priorité les stagiaires et apprentis en formation pour permettre à ces derniers de développer les différentes capacités constitutives du diplôme.
- Elles constituent également pour les centres des repères pour construire les situations d'évaluation à partir de situations professionnelles permettant d'évaluer et de certifier le développement des capacités attestées par le diplôme.
- Pour les apprentis et candidats potentiels, associées aux capacités qui les recouvrent, elles renseignent plus précisément sur ce que recouvre la certification, ce qui sera travaillé en formation et sera attesté au terme du parcours.

Dans les formations professionnelles en UC, les situations de travail sont à la fois origine, moyen et fin de la formation.

ANNEXES

Annexe 1 :

Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Ouvrier maraîcher"

Annexe 2 :

Arrêté de création du BPA "Ouvrier maraîcher" du 23 janvier 2024

Annexe 3 :

Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis

ANNEXE 1 - Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Ouvrier maraîcher"

Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour la certification de l'ensemble des capacités (hormis la C1)

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 1 - C1 Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher</p>	<p>C1.1. Intégrer le milieu professionnel du maraîchage</p>	<p>Appropriation des normes, codes et références du milieu professionnel <i>Par sa mobilisation et sa manipulation des règles, des codes et des références du milieu du maraîchage, le candidat témoigne de son acculturation à ce monde professionnel</i></p> <p>Expression d'un positionnement professionnel personnel <i>Le candidat développe une réflexion personnelle et distanciée dans sa façon d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier maraîcher</i></p>
	<p>C1.2. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques</p>	<p>Décryptage de la situation au regard de l'enjeu concerné <i>Le candidat repère ce qui se joue dans la situation et s'est construit des références sur le sujet</i></p> <p>Mise en lien entre des pratiques et l'enjeu concerné <i>Le candidat situe des pratiques professionnelles, dont la sienne, au regard de l'enjeu</i></p>
<p>UC 2 - C2 Réaliser des travaux de mise en place des cultures</p>	<p>C2.1. Préparer les sols, substrats et plants ESP</p>	<p>Observation du sol et des végétaux <i>Le candidat évalue l'état du sol ou du substrat et de l'état du végétal à multiplier pour décider de ses interventions</i></p> <p>Réalisation technique des interventions <i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat s'organise dans son travail. Sa technicité dans la préparation du sol et/ou du substrat et des plants permet de mettre en place les conditions favorables à la croissance et au développement des cultures</i></p>
	<p>C2.2. Réaliser des opérations de mise en place des végétaux ESP</p>	<p>Observation <i>Le candidat vérifie la qualité des plants selon leur potentiel et celle du lit de semence pour favoriser le contact entre les graines et le sol</i></p> <p>Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures. Il organise son travail pour que les opérations s'enchaînent le mieux possible et pour économiser (gestes et postures)</i></p> <p>Réalisation technique des interventions <i>La technicité du candidat dans la mise en place des végétaux permet leur levée et/ou leur reprise</i></p>

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 3 - C3 Réaliser des travaux de production maraîchère</p>	<p>C3.1. Réaliser des travaux de cultures maraîchères ESP L'épreuve pour valider la C31 s'appuiera obligatoirement sur un chantier collectif</p>	<p>Observation des cultures Le candidat évalue l'état des cultures et leur environnement. Il apprécie les conditions de croissance et de développement pour décider de ses interventions et signaler les anomalies</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures. Il adopte un mode opératoire approprié à la production. Il s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues pour avancer dans le travail demandé</p> <p>Réalisation technique des interventions d'entretien des cultures La technicité du candidat permet d'obtenir un développement optimum de la culture tout en préservant les ressources</p>
	<p>C3.2. Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement ESP</p>	<p>Observation des produits Le candidat apprécie le degré de maturité et la conformité des produits afin de les trier et/ou de les conditionner d'une manière adaptée aux caractéristiques de la commercialisation</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et organise son travail pour que les opérations s'enchaînent le mieux possible et pour économiser (gestes et postures)</p> <p>Réalisation technique des interventions La technicité du candidat dans la réalisation des opérations de récolte, tri et conditionnement des cultures permet d'obtenir des produits adaptés à leur destination</p>
<p>UC 4 - C4 Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils</p>	<p>C4.1. Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements ESP</p>	<p>Vérification du fonctionnement Le candidat repère les anomalies ou dysfonctionnements des serres et équipements. Il prend connaissance des notices et modes d'emploi</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation, le candidat anticipe les étapes de l'intervention. Il prévoit les matériels et les fournitures et prépare l'espace d'intervention</p> <p>Réalisation technique des interventions La technicité du candidat dans la réalisation des opérations d'entretien contribue à la fonctionnalité des serres et de leurs équipements</p>

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 4 - C4 Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils</p>	<p>C4.2. Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative des outils ESP</p>	<p>Vérification du fonctionnement Le candidat évalue l'état du matériel, repère les anomalies ou dysfonctionnements et prend connaissance des notices et modes d'emploi</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son évaluation, le candidat anticipe les étapes de l'intervention. Il prévoit les matériels et les fournitures et prépare l'espace d'intervention</p> <p>Réalisation technique des interventions La technicité du candidat dans la réalisation des opérations de maintenance et de réparation contribue à la fonctionnalité des outils</p>
<p>UCARE- C5</p>	<p>Bloc à choisir dans la liste du référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière. ESP</p>	<p>Cf. Modalités d'évaluation spécifiques et critères des UCARE indiqués dans le référentiel de certification.</p>

ESP = évaluation en situation professionnelle

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 23 janvier 2024 portant création de l'option « ouvrier maraîcher » du brevet professionnel agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2402055A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-166-1 à D. 811-166-8 ;

Vu le code du travail ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticolas » ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative interministérielle « agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » en date du 21 novembre 2023 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 22 décembre 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un brevet professionnel agricole option « ouvrier maraîcher ».

Cette option est préparée dans les établissements d'enseignement habilités selon l'arrêté du 13 janvier 2014 susvisé.

Art. 2. – L'option « ouvrier maraîcher » du brevet professionnel agricole est définie par un référentiel de diplôme.

Celui-ci comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Le référentiel de diplôme de l'option « ouvrier maraîcher » figure en annexe I du présent arrêté.

Art. 3. – Le diplôme du brevet professionnel agricole option « ouvrier maraîcher » est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il s'obtient par la capitalisation de cinq unités, dont une unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE) dont une liste indicative est fournie dans le référentiel.

Art. 4. – Conformément à l'article D. 811-166-3 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « ouvrier maraîcher » du brevet professionnel agricole est d'au moins 800 heures en centre de formation pour 2 ans. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Conformément à l'article D. 811-166-4 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas d'une préparation par la voie de la formation professionnelle continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance de l'option « ouvrier maraîcher » du brevet professionnel agricole est d'au moins 800 heures en centre de formation. La durée de la formation en milieu professionnel est comprise entre huit et 12 semaines. Les durées minimales de la formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites, après évaluation de positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Art. 5. – Un jury tel que prévu à l'article D. 811-166-7 du code rural et de la pêche maritime est chargé de la validation des plans de formation et d'évaluation. Il s'assure que les modalités d'évaluation sont en conformité avec celles prévues réglementairement.

Art. 6. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du brevet professionnel agricole option « ouvrier maraîcher » peuvent se voir délivrer une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) conformément aux dispositions prises par l'arrêté du 20 mai 2020 susvisé.

Art. 7. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024.

A compter de cette date, les habilitations de centres de formation sont accordées pour le brevet professionnel agricole option « ouvrier maraîcher » créé par le présent arrêté.

Art. 8. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les habilitations en cours sur l'option « travaux des productions horticoles » du brevet professionnel agricole n'ouvrent plus droit à création de nouvelle cohorte d'inscription aux examens. Ces habilitations sont caduques à l'issue de la dernière session d'examens organisée pour les candidats inscrits aux examens avant le 1^{er} janvier 2025.

Les dispositions de l'arrêté 4 avril 2007 susvisé demeurent toutefois en vigueur pour les candidats ayant commencé la formation avant le 1^{er} janvier 2025, jusqu'au terme de celle-ci.

L'arrêté du 4 avril 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » est abrogé à partir du 1^{er} janvier 2027.

Art. 9. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les inscriptions de candidats au brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » ne sont plus possibles.

Les candidats ayant débuté le brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » créé par l'arrêté du 4 avril 2007 susvisé avant le 1^{er} janvier 2025, bénéficient des dispositions de l'arrêté du 4 avril 2007 susvisé jusqu'à la fin de leur parcours de formation.

A l'issue de la dernière session d'examens, les candidats ajournés conservent le bénéfice des blocs de compétences validés, mais ils ne peuvent plus prétendre à la validation du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » créé par l'arrêté du 4 avril 2007 susvisé. Ces candidats doivent obligatoirement s'inscrire à la préparation du brevet professionnel agricole option « ouvrier maraîcher » créé par le présent arrêté. Ils peuvent faire reconnaître leurs acquis dans le cadre du nouveau brevet professionnel agricole, selon les termes de l'annexe II du présent arrêté et ce jusqu'à la rénovation de l'option créée par le présent arrêté.

Art. 10. – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche, les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 janvier 2024.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche,*
B. BONAIMÉ

ANNEXE 3 - Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis

L'entretien d'évaluation

L'entretien d'évaluation est :

- d'une part, un entretien d'explicitation qui doit permettre à l'évaluateur, en lien avec le périmètre de la capacité et le sujet de l'épreuve, de recueillir les éléments sur les résultats obtenus, la réalisation, le raisonnement du candidat dans une ou plusieurs situations vécues,
- d'autre part, un questionnement sur l'adaptation du raisonnement dans d'autres situations de la même famille ainsi que dans les autres situations que la capacité recouvre.

Cet entretien peut se réaliser à partir d'une ou plusieurs situations professionnelles vécues par le candidat dans son entreprise de stage/apprentissage en lien avec le sujet de l'épreuve et retenues par lui pour être supports de l'évaluation. Il peut également s'appuyer sur une ou plusieurs situations professionnelles observées par le formateur-évaluateur : dans ce second cas, le questionnement initial sur le contexte sera moins utile.

Soit le candidat a préparé une petite présentation : il expose rapidement la (ou les) situation vécue, son contexte et ses caractéristiques ; puis un échange s'engage entre lui et le formateur pour mettre à jour la façon dont il a pris en charge la (ou les) situation : ce qu'il a fait, ce qu'il a raisonné, comment il s'est adapté.

Soit le candidat n'a pas préparé de présentation et l'entretien s'engage directement.

Le tableau suivant présente, à partir du contexte posé, des exemples de questions qui peuvent être posées pour investiguer les différentes catégories de l'action du candidat en situation et évaluer le développement de sa capacité. Ce sont des questions-types, génériques, qui sont à contextualiser en fonction de l'épreuve, des critères et des indicateurs précisés dans la grille d'évaluation.

Il ne s'agit pas de tout investiguer et de poser l'ensemble des questions proposées. Ces propositions de questions ne constituent pas non plus une trame d'entretien à utiliser de manière chronologique.

<p>Contexte</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche des informations sur les caractéristiques de la situation.</p> <p>Buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider le candidat à focaliser sur une situation vécue qu'il rapporte et des moments précis de cette situation. • Permettre au formateur-évaluateur de se faire une représentation de la situation rapportée par le candidat. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'aurais besoin de vous visualiser dans la situation : vous pourriez m'en dire un peu plus ? • C'était où ? Quand ? A quel moment ? • Vous étiez seul ? Vous travailliez avec qui ? • Vous deviez faire quoi ? Quelles consignes vous avait-on donné ? • Quel temps faisait-il ? • Vous aviez quels outils ? • Comment était le chantier/l'intervention ? Quelles étaient ses caractéristiques ? Qu'est-ce qu'il/elle avait de particulier ? <p>..</p>
<p>Résultats</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche des informations sur la réussite, le résultat final du travail : performance finale, conformité à la commande...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au final, à quel résultat êtes-vous arrivé ? • Le maître de stage/apprentissage en a-t-il dit quelque chose ?
<p>Réalisation</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche à appréhender comment le candidat s'y est pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'intéresse au déroulement chronologique du travail dans la situation rapportée, à la succession des opérations (le quoi). - A certains moments clés ou délicats de la situation, il cherche à percevoir la façon dont le candidat s'y est pris pour réaliser le travail (le comment) : • Son autonomie • Son coup de main : conformité à des gestes professionnels, rapidité, rythme, habileté-fluidité... • Ses comportements professionnels : respect de la sécurité, application des principes d'ergonomie, prise en compte des impacts de son travail sur les ressources communes, attention aux végétaux et à leur contexte, relation aux animaux... • La coopération avec les autres : coordination du travail du candidat avec celui des autres <p>But : éclairer les résultats et gestes observables, la partie visible de l'action du candidat au cours de son travail dans la ou les situations rapportée/s.</p>	<p>En complément de l'exposé initial du travail réalisé par le candidat, le formateur peut faire préciser :</p> <p>⇒ Sur le déroulement chronologique du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles ont été les étapes du travail ? Comment vous y êtes-vous pris ? • Au début, vous avez commencé par faire quoi ? Et ensuite ? Et ensuite encore ? • A la fin, vous avez fait quoi ? • Et sur cette opération X [à nommer], à ce moment-là, comment avez-vous fait ? • Quels incidents ou aléas avez-vous rencontrés ? <p>⇒ Sur la façon dont le candidat s'y est pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le travail à réaliser [à nommer], c'est vous qui avez choisi cet outil [à nommer] ? C'est vous qui avez décidé de faire de cette façon ? Vous en avez discuté avec quelqu'un ? • Vous dites qu'à ce moment, vous avez remarqué quelque chose qui pouvait poser problème sur les végétaux/le chantier [Imprévu ou aléa à nommer] : Vous avez fait quoi ? • Pour faire ce travail/Avec cet outil [à nommer], vous vous y êtes pris comment ? Il y avait un geste particulier à faire/un coup de main à prendre ? Vous êtes à l'aise/rapide avec ce geste ? • Quelles précautions avez-vous prises (vis-à-vis de la sécurité, de l'ergonomie, des impacts sur l'environnement) ? • Et par rapport à votre collègue ? Lui faisait quoi et vous quoi exactement ? Comment vous vous êtes entendus pour travailler comme ça ? <p>..</p>

	<p>Au fur et à mesure du récit du déroulement du travail par le candidat, sur des moments précis qu'il rapporte (début, fin, moments clés ou délicats), le formateur-évaluateur s'intéresse au raisonnement du candidat dans la situation et questionne les différents éléments qu'il a utilisés et mis en lien pour réaliser le travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les buts • Les prises d'informations • Les connaissances et règles d'actions <p>But : mettre à jour – on parle d'élucider – les raisonnements tenus par le candidat au cours de son travail dans la ou les situations rapportées/s, la partie invisible de son action.</p>	<p>Sur les buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel était le but du travail à réaliser ? Avez-vous fait du bon travail ? Sur quoi vous appuyez-vous pour le dire ? • Quel résultat cherchiez-vous à obtenir ? • Quand ça ne marche pas bien, c'est comment ? <p>Sur les prises d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand vous êtes arrivé, qu'est-ce que vous avez remarqué de particulier sur ce chantier ? • A quoi/quelles caractéristiques fallait-il prêter attention ? Sur quels points fallait-il être particulièrement attentif/vigilant ? Quels sont les éléments observés dans la situation qui pouvaient perturber la réalisation ? • Qu'est-ce que vous avez regardé/senti/pris en compte pour démarrer votre travail ? Puis pour le corriger ? Le faire évoluer ? • Comment avez-vous ajusté votre travail ? Quand vous faites ce travail [à nommer], à quoi vous voyez/comment contrôlez-vous qu'il est bien fait/qu'il se déroule bien ? <p>Sur les connaissances-règles d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce mot que vous avez employé [à nommer], qu'est-ce que vous voulez dire par là ? • Vous venez de me dire que vous aviez fait ça/ utilisé cet outil [à nommer] : comment saviez-vous que c'était ça/comme ça que vous deviez faire ? • Pour faire ce travail/Avec cet outil [à nommer], vous avez dit que vous faisiez ce/s geste/s [à nommer] : vous pouvez me montrer/m'en dire un peu plus ? • A quoi voyez-vous qu'il faut faire ça ? Si vous ne le faites pas, il se passe quoi ? Et si vous voulez obtenir tel résultat, vous faites comment ? • Pour faire ce travail [à nommer], qu'est-ce qui est important à faire/he pas faire ? • Que faites-vous de mieux qu'avant dans ce type de situation ?
--	--	--

<p>Adaptation du raisonnement</p> <p>Variabilité (au sein d'une famille de situation) / Diversité (des situations)</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche à appréhender les adaptations du raisonnement du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> à des variations de la même situation (dans la même famille), aux autres situations couvertes par la capacité. <p>But : apprécier la capacité de transfert du candidat, la construction d'un modèle/schéma d'action qui lui permet de transférer ce qu'il a construit à d'autres situations en lien avec la capacité.</p>	<p>Sur des variations de la même situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si dans la même situation, un élément du contexte [à nommer] changeait, que se passerait-il ? Comment vous y prendriez-vous ? Qu'est-ce qui changerait dans la réalisation du travail, dans les raisonnements à tenir, dans les techniques, dans les résultats ? Si dans la même situation, on vous demandait de réaliser une pratique en lien avec les T(A)E [à nommer], comment vous y prendriez-vous ? Si, pour atteindre le même but, votre entreprise vous demandait de réaliser une pratique plus écologique/durable [à nommer], comment feriez-vous ? Avez-vous vécu d'autres situations de la même famille ? Vous y êtes-vous pris de la même façon ? Qu'est-ce qui était différent ? Et donc, comment avez-vous fait ? <p>...</p> <p>Sur d'autres situations couvertes par la capacité</p> <ul style="list-style-type: none"> Si dans le même contexte, vous aviez un autre travail à faire (en lien avec la capacité) : comment vous y prendriez-vous ? que chercheriez-vous à faire et en faisant attention à quoi ? Avez-vous vécu d'autres situations en lien avec la capacité X ? Vous y êtes-vous pris de la même façon ? Qu'est-ce qui était différent ? Et donc, comment avez-vous fait ? <p>...</p>
---	--	---

Pour aller plus loin sur la conduite de l'entretien fondé sur des techniques de l'explicitation et la mobilisation en situation de ce questionnement :

- Une vidéo sur l'évaluation en situation professionnelle d'une capacité du CAPa ARC
<https://chlorofli.fr/diplomes/secontaire/capa/video/video-uc#c4266>
- Une vidéo sur l'entretien d'explicitation :
https://educagri-editions.fr/notice?id=R_N24RLI057&queryId=deec713a-699d-4285-a5d5-bb0c24c8faf0-draft-data-1&posInSet=1
- Une vidéo sur le modèle de l'action :
https://educagri-editions.fr/notice?id=R_N24RLI059&queryId=deec713a-699d-4285-a5d5-bb0c24c8faf0-draft-data-1&posInSet=3

Le recueil de l'avis du professionnel :

L'avis du professionnel est complémentaire des traces éventuelles de la réalisation du travail et des raisonnements tenus par le candidat pour formuler un jugement évaluatif global sur le développement de la capacité de ce dernier. L'encart suivant est un exemple de questionnement que l'évaluateur pourra utiliser pour recueillir l'avis du maître de stage ou d'apprentissage sur ce développement.

Ces questions doivent permettre au tuteur de formuler une appréciation globale sur le travail réalisé par le candidat et de donner les critères – les siens, pas ceux du référentiel d'évaluation – sur lesquels il s'appuie pour juger du résultat final, de la manière dont le candidat s'y est pris et de sa compréhension de l'action.

En lien avec une capacité X et les différents travaux et SPS qu'elle recouvre ainsi que le sujet de l'épreuve pour la valider :

⇒ Le candidat s'est-il débrouillé de ces différents travaux et situations (couverts par la capacité) ?
Que pensez-vous de son travail ?

- du résultat auquel il parvient ?
- de la manière dont il s'y prend ?
- de la compréhension de ce qu'il fait et de vos attentes sur ces travaux ?

⇒ Sur quoi vous appuyez-vous pour donner cet avis ?

- Dans quelle mesure pouvez-vous lui faire confiance pour réaliser ces travaux/prendre en charge ces situations ?
- Le sentez-vous prêt sur ces travaux et SPS ?
- Sur ces travaux et situations, l'embaucheriez-vous demain ?

⇒ L'évaluateur interrogera également le tuteur sur les éléments de contexte du travail réalisé par le candidat : ceux-ci sont constitutifs de la ou des situations de travail supports de l'évaluation :

- Qu'y avait-il de particulier à prendre en compte dans votre entreprise pour réaliser le travail demandé ?
- Quelles caractéristiques le candidat devait-il prendre en compte pour réaliser son travail ?

Ces questions permettent au tuteur d'indiquer les éléments de contexte de l'entreprise qui ont ou auraient dû influencer la réalisation du travail demandé au candidat.



Dispositif du Ministère de l'agriculture pour accompagner l'enseignement agricole technique



L'Institut Agro Dijon
Eduter Ingénierie
26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999
21079 DIJON cedex
<https://institut-agro-dijon.fr/>
<https://eduter.fr/eduter-ingenierie/>

Juin 2024